

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 DECEMBRE 2024
Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-168

Attribution marché de travaux de rénovation énergétique du siège administratif (tranche 1)

| | | | |
|---|--|----------------------------|---------------------|
| Date de convocation : 19 décembre 2024 | Liste des délibérations affichées le : 24.12.2024 | | |
| Nombre de conseillers en exercice : 84 | Présents : 16 à l'ouverture de la séance | | |
| Absents et dépôts de pouvoirs : 0 | Excusés : 3 | Autres absents : 65 | Votants : 16 |

Le conseil communautaire du 19 décembre 2024 n'ayant pas pu se tenir faute de quorum, il a été reporté au 24 décembre 2024. Le quorum n'est pas nécessaire.

Présents : Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procuration : Néant

Excusés : Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Pierre CASTEL (Quillan)

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), François LACROIX (Espezet), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie- Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

La Communauté de communes des Pyrénées audoises s'est engagée dans une démarche active pour diminuer son empreinte écologique, et ainsi lutter à l'échelle du territoire 99_DE-011-200043776-20241224-DC_2024_168

L'un des axes de déploiement de cette démarche réside dans la rénovation énergétique, et l'analyse des performances des bâtiments intercommunaux a permis d'identifier le siège administratif comme une des priorités des projets de rénovation énergétique.

Il est apparu en effet à l'issue de l'audit énergétique effectué par le cabinet QCS Services en partenariat avec le SYADEN, un gain potentiel de

- 85% en consommation d'énergie (82 560 Kwh/an à l'heure actuelle),
- et de 88% en émissions de gaz à effet de serre (16,75 tonnes/an à l'heure actuelle).

Ce projet est aujourd'hui estimé à 360 264 € HT, ingénierie et travaux.

Après consultation des entreprises pour la tranche correspondant aux travaux intérieurs, il convient d'attribuer les marchés.

Objet du marché :

Marché de travaux - Rénovation énergétique du siège administratif (Tranche 1)

Marché passé en Procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Maître d'Œuvre : cabinet d'Architecture Villes et vies.

Lot n°1/ Installation d'une chaudière bois granulés

Lot n°2/ Installation climatisation réversible et VMC

Durée du marché : Le marché est conclu à compter de sa date de notification. Les délais d'exécution sont ceux pour lesquels les titulaires se sont engagés dans le cadre de leur offre, période de préparation comprise.

Date envoi publicité et supports concernés : 12/11/2024

Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com et JAL L'Indépendant

Date de la visite sur site des candidats : sur RDV avec la maîtrise d'œuvre

Date limite de réception des offres : 07/12/2024 à 12h

Date d'ouverture des plis : 09/12/2024

Date de présentation à la commission MAPA pour avis : 18/12/2024

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 3

| Entreprise - Code Postal / Ville | Lots |
|----------------------------------|-------------|
| Satgelec – 11 300 LIMOUX | Lot 2 |
| AGTHERM – 31 770 COLOMIERS | Lots 1 et 2 |
| Sas Ruiz – 11 260 ESPERAZA | Lot 1 |

Les dossiers de candidature sont complets.

Jugement des offres proposé

Rappel des critères annoncés dans le règlement de consultation

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1- Coût des prestations : 65%

Au vu des prix proposés au bordereau des prix selon la formule : Prix le plus bas / prix de l'offre x 65 = note sur 65 ;

- 2- Valeur technique au regard des éléments présentés : 35%

Dont capacité du candidat à assurer la maintenance préventive et curative, garanties, délai d'exécution des travaux, rendement et performance énergétique, facilité d'entretien et confort d'utilisation.

Notes pondérées proposées pour les offres des candidats :

le 13/01/2025

Application agréée E-legalite.com

93_DE-011-200043776-20241224-DC_2024_168

| Lot | Candidat | Montant total HT | Note prix / 70 | Note tech /30 | Note globale | Classement |
|------------------------------------|----------|------------------|----------------|---------------|--------------|------------|
| 1/ Chaudière bois granulés | AGTHERM | 44 675,53 € | 44,38 | 34,13 | 78,50 | 2 |
| | Sas Ruiz | 30 500,00 € | 65,00 | 33,25 | 98,25 | 1 |
| 2/ Climatisation réversible et VMC | Satgelec | 25 845,95 € | 65,00 | 22,75 | 87,75 | 1 |
| | AGTHERM | 34 304,11 € | 48,97 | 35,00 | 83,97 | 2 |

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du Code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission MAPA du 18/12/2024,
Vu le rapport d'analyse des offres présenté,

Après en avoir délibéré,

| | | | |
|----------------------|----|--------------------|----|
| Conseillers présents | 15 | Suffrages exprimés | 15 |
| Retraits avant vote | 0 | Pour | 15 |
| Abstentions | 0 | Contre | 0 |

DECIDE :

- **Article 1 :** Le marché de travaux de rénovation énergétique du siège administratif (tranche 1) est attribué comme suit :

| Lot | Attributaire | Montant estimatif | |
|--|--------------|--------------------|--------------------|
| | | HT | TTC |
| Lot 1/ Installation d'une chaudière bois | Sas Ruiz | 30 500,00 € | 36 600,00 € |
| Lot 2/ Climatisation réversible et VMC | Satgelec | 25 845,95 € | 31 015,14 € |
| TOTAL estimé | | 56 345,95 € | 67 615,14 € |

- **Article 2 :** Le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution du marché, y compris par voie d'avenant pour des modifications non substantielles ou de faibles montants au sens des articles R2194-7 et R2194-8 du Code de la commande publique.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 13/01/2025
- ❖ et de sa publication le 13/01/2025